

mais il sera obligé de mettre la main dans son autre poche et de payer la différence par les montants qu'il devra payer au cours de l'année en cours, maintenant que les taxes sont augmentées.

Maintenant, monsieur l'Orateur, pour ce qui est du domaine des relations fédérales-provinciales, l'honorable ministre a fait remarquer que, étant donné que la Chambre avait discuté de cette question au moins à deux reprises au cours de la présente session, il n'avait pas l'intention de revenir sur le sujet au cours de ses observations. Toutefois, avec un air tout réjoui, le ministre a consigné aux Débats certaines remarques qu'il fait bon de lui rappeler et qui intéressent particulièrement les contribuables et la population de la province de Québec. Comme l'atteste la page 2520 des *Débats* français, le ministre disait ceci:

Aux termes de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, nous accordons sans conditions, aux gouvernements provinciaux des paiements ou dégrèvements s'élevant à 684 millions de dollars pour l'année en cours, dont 167 millions sous forme d'aide fiscale au moyen de paiements de péréquation et de stabilisation.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, le ministre dit ceci:

Nous accordons sans conditions.

Avez-vous déjà entendu parler de quelqu'un qui remet à une autre personne le montant d'argent qu'il lui doit réellement et dit: "Je te remets ce montant d'argent-là sans conditions." On n'a jamais vu cela. De fait, si le gouvernement libéral avait osé inclure une telle phrase dans un discours du budget, je ne sais pas ce qui se serait produit, mais je doute fort qu'on aurait élevé la voix et que l'on aurait parlé de centralisation.

En outre, monsieur l'Orateur, l'honorable ministre semble aussi se réjouir de ce que le total des subventions conditionnelles s'élève maintenant à 460 millions de dollars au lieu des 136 millions qu'il avait atteints en 1956-1957.

Eh bien, là encore j'imagine que les contribuables de la province de Québec regardent ces chiffres avec de grands yeux, puisqu'ils ne verront jamais la couleur d'une bonne partie de ces 460 millions de dollars, pas d'ici un bon bout de temps, du moins.

Dans le domaine de l'assurance-hospitalisation, le gouvernement fédéral va verser des paiements conditionnels atteignant le montant de 160 millions de dollars. On n'en verra pas la couleur dans la province de Québec.

Pour ce qui est des paiements conditionnels pour les routes et le transport, le gouvernement va verser 70.3 millions. Peut-être en verrons-nous une partie pour ce qui a trait aux passages à niveau, mais le Québec ne

[M. Dumas.]

verra que très très peu des 70 millions trois cent mille dollars.

Mais, en ce qui concerne le n° 7 du paragraphe B, lequel prévoit le paiement conditionnel d'un montant de 23.8 millions pour la mise en valeur des ressources, je ne crois pas que nous en voyions un seul sou.

Et ensuite, au chapitre des subventions aux universités, on prévoit un montant de 26.2 millions, dont on ne verra évidemment pas la couleur. Je vous assure que les contribuables de la province de Québec doivent être édifiés!

Et, que diront ceux-là qui ont entendu nos amis d'en face dire, quand ils occupaient ce côté-ci de la Chambre: "Quelle bande de centralisateurs", en parlant de ceux qui dirigeaient alors le pays? Mais, aujourd'hui, où sont les vrais centralisateurs? Je vous le demande, monsieur l'Orateur: où sont-ils? Ils sont de l'autre côté de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire quelques mots de notre commerce et de nos relations économiques à l'étranger, plus particulièrement avec nos voisins du Sud, les États-Unis.

Dans son exposé budgétaire de jeudi soir dernier, l'honorable ministre des Finances, s'il en a dit pas mal long sur notre commerce international et nos relations économiques à l'étranger, n'a presque rien dit au sujet des mesures que son gouvernement se proposait d'adopter pour obvier aux malaises que l'on ressent actuellement dans le domaine des échanges commerciaux avec les États-Unis.

D'après la page 2518 des *Débats* français, voici ce que l'honorable ministre des Finances a déclaré. Après avoir dit qu'une bonne partie des réserves d'or européenne provenait des États-Unis et que ces derniers continuaient d'agir en bon créancier, il ajoutait ceci:

Mais il faut espérer que la population et le gouvernement des États-Unis deviendront moins hésitants quand il s'agira d'importer, surtout d'un pays comme le Canada qui leur achète beaucoup plus qu'il ne leur vend et leur est attaché par les liens de la défense commune du continent.

Mais c'est très bien, monsieur l'Orateur. Et le ministre continue:

L'imposition par les États-Unis, durant l'année écoulée, de nouvelles restrictions à l'importation du plomb et du zinc et d'une réglementation obligatoire à l'égard du pétrole a, notamment, suscité beaucoup de mécontentement dans notre pays. Nous continuerons à insister pour que ces obstacles à notre commerce d'exportation ainsi que d'autres tout aussi injustifiables soient supprimés.

Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est une déclaration bien timide, c'est pas mal tiède; et l'on se demande si c'est là tout ce que le gouvernement a l'intention de faire.